

30 avr 2021 -18:36

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2021

Covid-19 : financement de skeyes

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation de la quatrième modification au troisième contrat de gestion entre l'Etat et skeyes.

L'objectif du projet d'arrêté royal est de prévoir des mesures de compensation de l'impact de la pandémie Covid-19 sur la situation financière de l'entreprise publique en 2021. Ces mesures sont complémentaires à celles approuvées par les Conseils des ministres des 10 et 24 juillet 2020.

Le déficit de revenus de l'entreprise pour le dernier trimestre 2020 et les deux premiers trimestres 2021, période identifiée comme étant la deuxième vague de la pandémie, s'élèvera à environ 132,1 millions d'euros. Considérant le niveau de la trésorerie de l'entreprise, le besoin est évalué à environ 110 millions d'euros. Le Conseil des ministres approuve dès lors l'octroi d'un prêt de 110 millions d'euros à skeyes, qui sera versé à l'entreprise par l'Etat belge en deux tranches :

- une première tranche de 60 millions d'euros pour le 15 juin 2021 au plus tard
- une seconde tranche de 50 millions d'euros pour le 15 septembre 2021

Ces dispositions font l'objet d'un avenant au troisième contrat de gestion conclu entre l'Etat et skeyes, qui précise les modalités d'octroi à skeyes de la compensation Covid pour 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be